

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 9 SEPTEMBRE 2024 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 635, 5<sup>e</sup> RUE.**

**Sont présents :**

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Mathieu Blanchette  
Poste no 4 : Daniel Fournier  
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard  
Poste no 6 : André Minville

**Et :**

La greffière adjointe : Nadia Soucy

**Sont absents :**

Les conseillers :

Poste no 2 : Harold Mercier  
Poste no 3 : Gilles Bernatchez, maire-suppléant

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h.

**2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**
- 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 AOÛT 2024, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**
- 6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2024.**
- 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.**
- 8. CORRESPONDANCE.**
- 9. COMMANDE ANNUELLE DE SEL POUR L'HIVER 2024-2025.**
- 10. DEMANDE DE LOCATION DE BUREAU.**

**11. COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ PERMANENT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.**

**12. DEMANDE DE COMMANDITE - GRIFFON DU GRAND GASPÉ.**

**13. AFFAIRES NOUVELLES.**

- A)
- B)
- C)

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.**

**15. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout au point 13 - AFFAIRES NOUVELLES - des points suivants :

**A) COCKTAIL AFFAIRES MURDOCHVILLE.**

**B) DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - AVENTURE MURDOCHVILLE.**

**C) ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA CÔTE-DE-GASPÉ.**

**D) ORIGINE INNOVATION - OFFRE DE SERVICES ET FACTURE D'ACOMPTE.**

ET le retrait du point 10 - DEMANDE DE LOCATION DE BUREAU.

**3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 12 août et de l'assemblée spéciale du 27 août 2024 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 12 août et de l'assemblée spéciale du 27 août 2024 soient et sont adoptés tel que présentés.

**4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit avec les membres du Conseil, les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

**5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 AOÛT 2024, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**

Le bordereau des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2024, excluant les dépôts salaires et qui s'élève à 211 749,98 \$, est déposé pour acceptation par les membres du Conseil.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2024 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2626 à 2632, les dépôts directs 1 986 à 2 026 ainsi que les prélèvements 1 574 à 1 603 confirment les paiements effectués du 1<sup>er</sup> au 31 août 2024 et totalisant la somme de 211 749,98 \$.

**6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2024.**

Le rapport des revenus et dépenses au 31 août 2024 est déposé pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 31 août 2024 se lit comme suit :

**Revenus :**

Au 31 août 2024 : 1 944 082,17 \$

**Dépenses :**

Au 31 août 2024 : 1 456 749,20 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 31 août 2024 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

**7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.**

Aucun rapport d'activités n'est déposé.

**8. CORRESPONDANCE.**

1. Lettre de monsieur Tomy English annonçant sa démission du poste qu'il occupait au sein de l'équipe du service des Travaux publics.

2. Courriel de la Société Alzheimer GÎM remerciant la Ville de Murdochville pour le don fait dans le cadre du Défi Alzheimer 2024.

**9. RÉSOLUTION 24-108 - COMMANDE ANNUELLE DE SEL POUR L'HIVER 2024-2025.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville doit avoir en entreposage une quantité de sel abrasif suffisante pour assurer l'épandage pour la période hivernale 2024-2025.

CONSIDÉRANT le coût à la tonne, soit 129,00 \$ + taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville procède à l'achat 150 tonnes de sel abrasif pour l'hiver 2024-2025 auprès de la compagnie Mines Seleine, et ce au coût de 129,00 \$ la tonne plus taxes applicables.

**10. DEMANDE DE LOCATION DE BUREAU.**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**11. RÉOLUTION 24-109 - COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ PERMANENT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.**

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi pour l'embauche d'un employé permanent au service des Travaux publics.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le comité de sélection pour l'embauche d'un employé permanent au service des Travaux publics soit formé des personnes suivantes :

- Madame Délisca Ritchie Roussy, maire
- Monsieur Mathieu Blanchette, conseiller
- Monsieur Daniel Fournier, conseiller
- Monsieur André Minville, conseiller
- Monsieur Alcide Richard, directeur général par intérim et directeur du service des Travaux publics.

**12. RÉOLUTION 24-110 - DEMANDE DE COMMANDITE - GRIFFONS DU GRAND GASPÉ.**

CONSIDÉRANT le plan de commandite du Griffons du Grand Gaspé pour le programme de la ligue de football de l'Est du Québec.

CONSIDÉRANT QUE sept (7) adolescents de Murdochville font partie de cette organisation.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de participer au plan de commandite des Griffons du Grand Gaspé à titre de partenaire « bronze » et ce pour une somme de 500 \$.

QUE cette somme soit prise à même à 50 % dans le fonds d'Énergie éolienne du Mont Miller et 50 % dans le fonds d'Énergie éolienne du Mont Copper.

**13. AFFAIRES NOUVELLES.**

**A) RÉSOLUTION 24-111 - COCKTAIL AFFAIRES MURDOCHVILLE.**

CONSIDÉRANT QUE se tiendra à Murdochville le 11 septembre prochain, un cocktail Affaires organisé par la Chambre de commerce de la Côte-de-Gaspé.

CONSIDÉRANT QUE deux (2) conseillers se sont montrés intéressés à y participer.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les frais d'inscription au Cocktail Affaires Murdochville des conseillers, monsieur Mathieu Blanchette, et monsieur Daniel Fournier, soient et sont autorisés.

**B) RÉSOLUTION 24-112 - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - AVENTURE MURDOCHVILLE.**

CONSIDÉRANT la lettre de madame Mélanie Dufresne, gestionnaire pour Aventure Murdochville, demandant un soutien financier visant le redressement et la continuité de l'organisme Aventure.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de soutenir financièrement l'organisme Aventure Murdochville pour un montant de 2 000 \$.

QUE cette somme soit prise à même à 50 % dans le fonds d'Énergie éolienne du Mont Miller et 50 % dans le fonds d'Énergie éolienne du Mont Copper.

**C) RÉSOLUTION 24-113 - ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA CÔTE-DE-GASPÉ.**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville adhère à la Chambre de commerce de la Côte-de-Gaspé pour la somme de 187,50 \$, plus taxes applicables, soit un total de 215,58 \$.

**D) RÉOLUTION 24-114 - ORIGINE INNOVATION - OFFRE DE SERVICES ET FACTURE D'ACOMPTE.**

CONSIDÉRANT l'offre de service OSD-0123 d'Origine Innovation pour une banque de temps prépayés pour la poursuite des travaux déjà entrepris au montant de 13 500 \$ plus taxes applicables, soit 15 521,63 \$.

CONSIDÉRANT la facture d'acompte RET-00008 au montant de 13 500 \$, plus taxes applicables, soit 15 521,63 \$.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement de la facture RET-00008 au montant de 13 500 \$, plus taxes applicables, soit 15 521,63, soit et est donnée.

**E) RÉOLUTION 24-115 - EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ PERMANENT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.**

CONSIDÉRANT le besoin de main-d'œuvre au service des Travaux publics de la Ville et l'offre d'emploi affiché pour combler un poste permanent de manœuvre.

CONSIDÉRANT QUE les candidatures reçues.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection formé par la résolution 24-109 suite à l'analyse des candidatures et des entrevues passées.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Éric Gendron soit et est embauché à titre de manœuvre au service des Travaux publics de la Ville de Murdochville et ce, en date du 30 septembre 2024.

QU'une condition à l'effet que celui-ci obtienne son permis de classe 3 soit exigée avant que celui-ci ne puisse obtenir le statut d'employé permanent.

QUE les conditions de travail de monsieur Gendron soient celles prévues à la convention collective des employé(e)s de la Ville de Murdochville.

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.**

Les questions posées reçoivent une réponse du maire, madame Délisca Ritchie Roussy, ou d'un conseiller nommé par celle-ci.

**15. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
ANDRÉ MINVILLE  
UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il  
est 19 h 30.

---

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY  
Maire

---

NADIA SOUCY  
Greffière adjointe